

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 juin 2025

PUBLIE LE : 16 JUIN 2025

Délibération n°250611-5 : Compte de gestion 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2025

PRESENTS

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

**CHAMBOURCY
LE PECQ**

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUWI, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Cyril SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	11
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	10 pour le compte administratif 2024 11 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

CONSIDERANT l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT la comptabilité des valeurs inactives ;

CONSIDERANT que le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP) ayant transmis son compte de gestion 2024, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2024.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP), visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2024 du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP).

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **16 JUIN 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **16 JUIN 2025**

Benoît BURGAUD
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 078028

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Accusé de réception en préfecture
ETABLISSEMENT : 078-267801340-20250616-2506115-DE
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Page des signatures

04000 - SI GESTION PISCINE ST GERMAIN

Exercice 2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

VASSANTHY Vassanthys (1021449491-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SI GESTION PISCINE ST GERMAIN** pendant l'année **2024** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-VAL Line (1018311344-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **11/06/2025** par l'organe délibérant.

PERICARD ARNAUD (apericard-xt), Président

A DDFiP DES YVELINES, le **02/04/2025**

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le **03/04/2025**

A SAINT GERMAIN EN LAYE, le **13/06/2025**